



Savoie Volailles
PERNOUD
GRAND CHOIX DE BROCHETTES ET DE GRILLADES
CRANVES-SALES - ANTHY/LÉMAN

Sur les traces du seul chef étoilé de l'agglo



P. 2-3

ANNEMASSE AGGLO P. 6
Une Vétrazienne lance son entreprise de QR codes funéraires

GENEVOIS P. 8
Les fonds frontaliers atteignent un nouveau montant record

MEUBLES - CANAPÉS **SOLDÉS*** **ATTENTION DERNIERS JOURS !** **LITERIES DE MARQUE**

Les Experts Meubles **LES DOCKS DU MEUBLE** **MAXI LITERIE**
LE SPECIALISTE DE VOS NUITS

* du 22/06/22 au 19/07/22, à valoir sur articles signalés en magasin, dans la limite des stocks.

Sur plus de 2000m² 3 magasins réunis à CRANVES-SALES | 301 route des tattes de Borly



SCP « Catherine JACQUIOT-MONTEILLARD, Roch PETULLA et Marilyne ROYER »
Notaires associés
32 avenue de Genève - BP 105
4703 SALLANCHES CEDEX

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Alexandrine SCHLATTER, Notaire à SALLANCHES (74700) en date du 5 juillet 2022, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CANNAVINA.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, le cautionnement hypothécaire de tout emprunt contracté par les associés.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1.000,00 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
L'exercice social : commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Siège social : PASSY (74190) - 570 avenue de Saint Martin.
La société sera immatriculée au RCS d'Annecy.
Gérants : Madame Angela CARUSO et Madame Maeva ROUSSEAU, demeurant à PASSY (74190) - 81 impasse des Moulilles.
Pour avis.
Le Notaire



SCP David BOREY, Ludovic BARTHELET et Laure BELLERAUD
Notaires Associés
41, Grande Rue
74160 - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me David BOREY, Notaire à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie), le 27/06/2022, enregistré au SPFE d'ANNEYCY le 30/06/2022, Dossier 2022 00061111 référence 7404P01 2022 N 01929, il a été constituée une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : FLY A
Forme : société à responsabilité limitée
Capital social : 1.500,00 Euros divisé en 100 parts sociales de 15,00 Euros chacune
Siège social : VETRAZ-MONTHOUX (74100), 17 B chemin des Huches.
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, l'acquisition, l'administration et la gestion de biens immobiliers dans le but direct ou indirect d'en assurer la mise en location nue ou meublée sur un marché.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Apports en numéraires : 1.500,00 Euros
Cession de parts : libre entre associés, leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.
Gérants : Monsieur Youri ADAM demeurant à VETRAZ-MONTHOUX (74100), 17 B chemin des Huches, pour une durée indéterminée.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Immatriculation : RCS de THONON-LES-BAINS
Pour insertion
Me David BOREY

Vos annonces
Toute LA SEMAINE

AVIS ADMINISTRATIFS



COMMUNE D'ANNEMASSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 30 juin 2022, le maire d'Annemasse a prescrit la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Annemasse. Le projet de modification porte sur :
- l'évolution du règlement graphique par notamment, l'ajout, le déplacement ou la modification d'emplacements réservés, l'agrandissement d'une zone pavillonnaire, deux changements de zonage, l'agrandissement d'une zone UE, la modification de secteurs en zone UX, la suppression d'un PAPAG en zone d'activités économiques,
- l'évolution du règlement écrit en ce qui concerne la notion de logements abordables, les logements sociaux et les catégories de logements BRS et PSLA.
En application de l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, l'arrêté prescrivant la modification n° 4 du PLU d'Annemasse a été publié sous forme d'affichage durant un mois dans le hall de la mairie d'Annemasse et ad recueil des actes administratifs.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THONON LES BAINS
REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRE DES ENTREPRISES
DOSSIER N° RG 2200015 - N° Portails DB2S-W-B7G-ESMK

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT
D'OUVRETURE D'UNE PROCEDURE
DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 01 Juillet 2022, le Tribunal judiciaire de THONON LES BAINS, a ouvert une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de :
Société SCCV DE MONTIGNY, immatriculée au RCS de THONON LES BAINS sous le numéro 819 030 407 6 rue du Parc 74100 ANNEMASSE Registre du Commerce THONON LES BAINS n° 819 030 107
DENOMINATION : Société SCCV DE MONTIGNY FORME : Société Civile Immobilière Construction Vente
Activité : Constructions immobilières, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions à des tiers A constaté l'état de cessation des paiements au 01 Juillet 2022.
A nommé en qualité de :
- JUGE COMMISSAIRE : Nicolas REDON
- LIQUIDATEUR : Etude Me CHATEL LOUROZ demeurant 6 rue René Blanc - CS 50181 - 74101 ANNEMASSE CEDEX
A ordonné la publicité dudit jugement.
Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, avec une déclaration des sommes réclamées, accompagné d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.
POUR EXTRAIT, Fait à THONON LES BAINS, le 04 Juillet 2022
Le Greffier

REGIMES MATRIMONIAUX



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe en date du 15 mai 2020, Madame Gabrielle GANTIN veuve VULLIEZ en son vivant retraité, demeurant à THONON-LES-BAINS (74200), 11 chemin de Morillon, EHPAD "La Prairie", décédée à THONON-LES-BAINS (74200) (FRANCE), le 23 mars 2022, A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Juliette PARIS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Dominique NAZ, Jean-Baptiste DELECLUSE et Anthony BIRRAUX, notaires associés », titulaire d'Offices Notariaux à DOUVAINE, 88 rue du Centre, et à ANTHY SUR LEMAN, 4 route du port de Séché, le 7 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Juliette PARIS, notaire à DOUVAINE (74140), référence CRPCEN : 74045, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Me Juliette PARIS



**Marina GUILLEUX et Sébastien SERREMOUNE
Notaires Associés**

Suivant acte reçu par Maître Marina GUILLEUX, notaire à THONON-LES-BAINS (74500) le 5 juillet 2022, Monsieur Marc-André Lucien STAROPOLI, retraité, demeurant à LA GARDE (83130) 18 impasse des Eglantiers chez Madame Odette STAROPOLI et Madame Christiane Marie Françoise MOULIN, retraitée, demeurant à THONON, 45 avenue de Genève « L'AUSTRAL » Bât. Monsieur est né à ALGER (ALGERIE) le 31 octobre 1956 Madame à THONON (74200) le 24 avril 1949.
Mariés à GRAND-BOURG (97112) le 27 octobre 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'adopter pour base de leur union, le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code Civil. Opposition à adresser dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire

Plus pratique et moins cher !
Votre ABONNEMENT

par prélèvement
MENSUEL



6.40€

Accès au journal numérique
OFFERT
+ tous les articles du site

Oui, je m'abonne au MESSAGER :
CHABLAIS GENEVOIS FAUCIGNY

Nom.....
Prénom.....
Adresse complète.....
Code postal.....
Commune.....
Tél.....
E-mail.....

JOIGNEZ À CE BON VOTRE RIB

Date :
Signature OBLIGATOIRE

Organisme créancier :
Le Messager

Numéro national d'émetteur :
425599

Bulletin à retourner dans une enveloppe
SANS L'AFFRANCHIR à : LE MESSAGER
Libre réponse 87271 - 59049 LILLE Cedex

**Une question ?
Appelez-nous
au 03 66 890 100**
Appel non surtaxé